

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jean-Marc Delizée (PS) (n° 36)
- M. Marcel Cheron (Ecolo-Groen) (n° 38)
à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances sur « la volonté de réformer la politique scientifique fédérale »
(développées en réunion publique de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 28 avril 2015)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 036/001)

- une motion de recommandation par Jean-Marc Delizée (PS)
- une motion de recommandation par Marcel Cheron (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Johan Klaps (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 51

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Hans Bonte (sp.a) au ministre de la Justice sur « l'arriéré de l'arrondissement judiciaire de Hal-Vilvoorde » (n° 37)
(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 29 avril 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 037/001)

- une motion de recommandation par Hans Bonte (sp.a)
- une motion pure et simple par Goedele Uyttersprot (N-VA) et par Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 52

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellations de :

- Mme Catherine Fonck (cdH) au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « la disponibilité des prépensionnés » (n° 30)
(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 29 avril 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 030/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH)
- une motion pure et simple par Benoît Friart (MR) et par Vincent Van Quickenborne (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 52

4. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « la connaissance de l'autre langue au sein de la police bruxelloise » (n° 31)
(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 29 avril 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 031/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Sabien Lahaye-Battheu (Open VLD) et par Koenraad Degroote (N-VA) et Franky Demon (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 42

5. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « l'emploi des langues par la police en région unilingue néerlandophone » (n° 33)
(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 29 avril 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 033/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Sabien Lahaye-Battheu (Open VLD) et par Koenraad Degroote (N-VA), Franky Demon (CD&V) et Koen Metsu (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 42